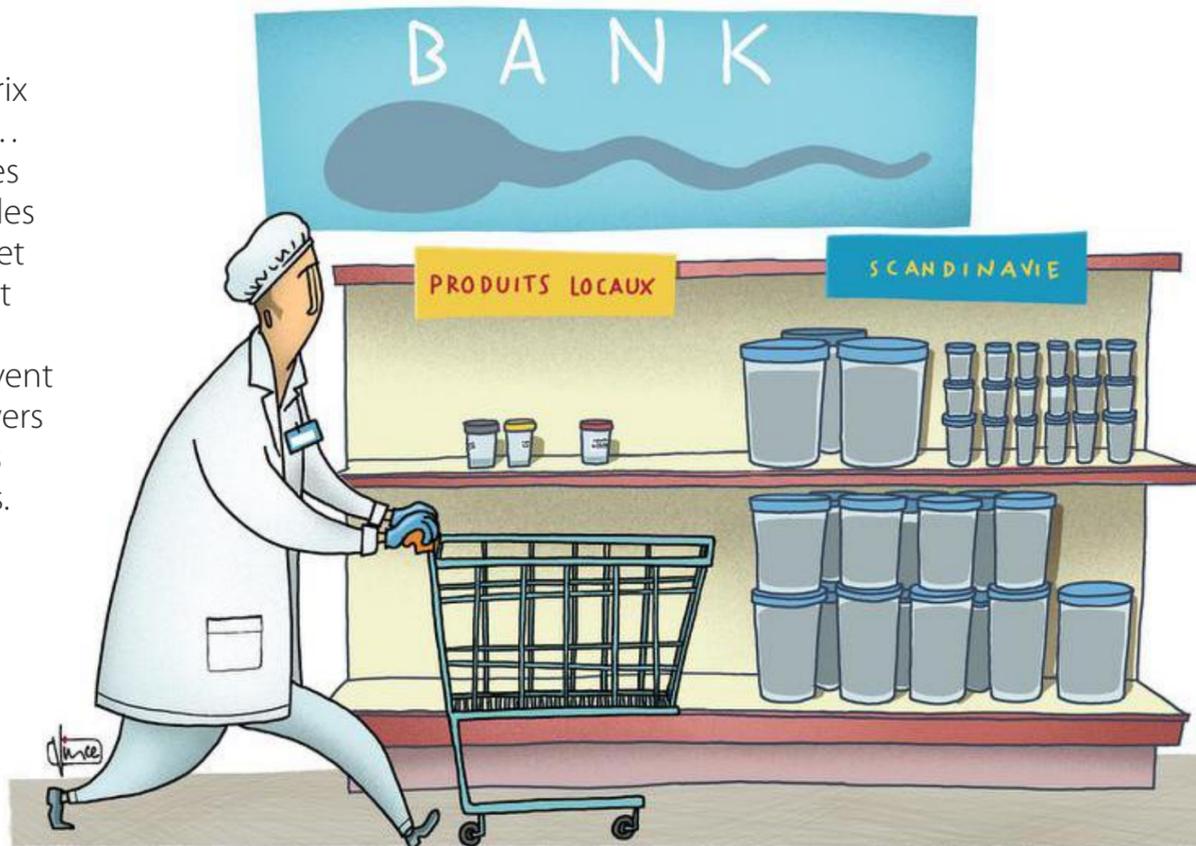


# Les banques de sperme belges en manque de dons

Pénurie de sperme, file d'attente, prix qui flambe... Les obstacles sont multiples pour celles et ceux qui ont recours à la PMA et doivent se tourner vers les banques scandinaves.



FANNY DECLERCO

À l'instar de l'énergie ou de l'alimentaire, le prix du sperme explose en Belgique. L'an dernier, la paille de sperme s'élevait à 300 euros dans les centres belges de procréation médicalement assistée (PMA). Aujourd'hui, le couple hétérosexuel, le couple de femmes ou la femme célibataire qui fait appel à une insémination intra-utérine ou une fécondation in vitro doit déboursier plus de 500 euros pour une paille de sperme (non-remboursée par l'assurance sociale), avec un taux de réussite qui tourne autour de 10 %.

Le désir d'enfant vaut son pesant d'or : entre la paperasse administrative qui s'alourdit, les examens toujours plus contraignants du donneur, le recours à des biologistes, et le coût de transport spécialisé qui flambe, l'inflation fait rage dans les banques de sperme belges. « On se demande comment on va faire. On est dans l'impasse », s'inquiète le docteur Annick Delvigne, médecin cheffe de service du Centre PMA de la Clinique CHC MontLégia. Un coût hors de prix (auxquelles s'ajoutent les rendez-vous médicaux, les examens et les éventuels traitements) qui signe la rareté du gamète.

La pénurie de stock des paillettes de spermatozoïdes n'est pourtant pas nouvelle dans notre pays, mais elle se fait plus d'autant plus ressentir que désormais les banques étrangères (et plus particulièrement scandinaves) font elles aussi face à des difficultés. Les banques des pays nordiques, auxquelles sont contraints de recourir les centres de fertilité belges pour 60 % à 95 % de leur stock faute de donneurs belges, voient leur offre baisser.

En cause, la crise sanitaire bien sûr, avec son lot de confinements, de fermetures, de tests covid, et de limitation de voyages. Les législations nationales, qui se font de plus en plus contraignantes, obligent aussi les centres scandinaves à respecter des règles toujours plus strictes, entraînant lenteurs et lourdeurs qui peuvent rendre plus frileux certains généreux donneurs.

## Tabou belge

Cette pénurie étrangère s'ajoute à celle, plus chronique, que connaît la Belgique depuis quinze ans. « La culture du don est peu développée dans notre pays », se désole Dr Candice Autin, cheffe de clinique au CHU St Pierre, dont le centre PMA n'arrive désormais plus à répondre à la demande de gamètes. « Il y

a une forme de tabou, liée à la masturbation, à une connotation sexuelle, qui dérange. Qui dans votre entourage vous a déjà dit qu'il était donneur de sperme ? Donner son sang, on en parle. Donner son sperme, non ! L'homoparentalité et la monoparentalité ne posent pas de problème dans l'opinion publique, mais personne ne s'interroge sur l'origine de ce sperme. La réalité c'est que ce sont des donneurs qui viennent du Danemark, et rien n'est fait pour changer cela. »

Alors que les centres de PMA ont l'interdiction de faire de la publicité, ou même d'encourager au don sur leur site web, aucune campagne de conscientisation n'a été entreprise par le SPF Santé. « Quelle est la motivation qui sous-tend cette absence de conscientisation des gens ? C'est sans doute une question philosophique ou sociétale, il y a peut-être un aspect judéo-chrétien qui empêche la sensibilisation », s'interroge Annick Delvigne.

Alors que les centres de PMA ont l'interdiction de faire de la publicité, ou même d'encourager au don sur leur site web, aucune campagne de sensibilisation n'a été entreprise par le SPF Santé en quinze ans

Avec l'ouverture de la France à la PMA, le nombre de patientes françaises qui traversent la frontière devrait se résorber prochainement. Reste que les délais d'attente s'allongent, face à la demande croissante à laquelle font face les centres, autrefois réservés aux couples rencontrant des problèmes de fertilité, avec toujours moins de personnel. « Aujourd'hui, on est débordé par les demandes de femmes homosexuelles et célibataires, ce qui ne correspond pas à notre métier de départ consistant à traiter les personnes infertiles. Dans d'autres pays, des centres s'occupent de cette prise en charge spécifique, qui n'est pas médicale par ailleurs », souligne Annick Delvigne.

## Pour une levée d'anonymat ?

Dernière ombre au tableau, le sensible débat sur l'anonymat. En Belgique, seul est autorisé le don anonyme, dédommagé de 50 à 70 euros pour couvrir les frais du donneur puisque la rémunération est interdite, ou le don dirigé, un cas assez minoritaire où le donneur accorde

ses gamètes uniquement au(x) parent(s) qu'il(s) connaît. Une convention est alors signée entre les parties pour lever les droits de la filiation (comme l'héritage ou la pension alimentaire). « C'est une pseudo-levée d'anonymat, entre donneur et receveur, plutôt ingérable : on laisse aux parents la responsabilité de lever l'anonymat envers l'enfant », note Annick Delvigne. L'enfant né de ce don non-anonyme n'aura aucun droit propre à l'identité de son donneur et devra en effet obligatoirement passer par ses parents.

Au Danemark, l'enfant peut à ses dix-huit ans demander à entrer en contact avec le donneur, si ce dernier y a consenti. « De plus en plus de donneurs choisissent désormais cette formule de levée d'anonymat à la majorité, dont le Danemark fait d'ailleurs la promotion. Puisque la loi ne nous permet pas de choisir ces profils, cela réduit encore le choix », explique Candice Autin.

Reste que selon nos informations, certains centres belges font appel à ces profils « open donneurs », et anonymisent ensuite le donneur dans leur base de données. Une alternative qui coûte deux fois plus cher, est illégale et sanctionnable par l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé.

Si plusieurs propositions de loi ont été déposées en Belgique, notre pays ne suit pas la tendance européenne vers une levée de l'anonymat, un possible levier de recrutement qui ne met pas tous les spécialistes d'accord. Géraldine Mahieu, chargée de cours à l'UNamur et spécialiste du droit de l'enfant, milite pourtant en sa faveur. « L'enfant a un droit fondamental de connaître son histoire et d'où il vient. On crée une discrimination entre les enfants nés de manière naturelle et de PMA. La plupart des médecins y sont opposés par crainte de voir encore une diminution de donneurs. »

Au Royaume-Uni, la levée de l'anonymat a été accompagnée de campagnes de sensibilisation sur l'importance du don. « S'il y a d'abord eu une baisse de donneurs, après la campagne, les dons ont remonté et les profils de donneurs ont changé, laissant la place à des hommes plus âgés, qui avaient déjà des enfants, mus par un souci altruiste. Si on lève l'anonymat, il faut évidemment des campagnes et le verrouillage de la filiation juridique. Il faut en réalité informer, ce qui fait cruellement défaut aujourd'hui en Belgique. »

## Catalogue mondial de sperme en ligne

Cryos International, la plus grande banque de sperme au monde située au Danemark, propose un accès en ligne à un catalogue de donneurs. En quelques clics, on peut sélectionner son futur donneur sur base d'une photo de lui autrefois bébé potelé (ou un cliché plus récent), ses hobbies, son origine ethnique, sa profession, son écriture, sa voix, sa religion, le récit de ses meilleures vacances, ou encore le nombre d'heures de sommeil... Ici aussi les prix grimpent : entre 150 et 650 euros, auxquels s'ajoutent les frais de livraison qui oscillent entre 200 et 400 euros. Pour un donneur exclusif, qui ne donnera donc pas son sperme à d'autres familles (via Cryos à tout le moins...), il faudra sortir la carte de crédit et déboursier 45.000 euros, TVA incluse. Pour la commande belge, la règle de profils anonymes est respectée. Mais il existe bien évidemment une petite faille : en se faisant livrer la paille de sperme et son mode d'emploi dans un pays étranger, on peut avoir accès aux profils de donneurs identifiés, et on fait sauter au passage la règle belge des six grossesses max par donneur. Un donneur ne peut en effet conduire à la naissance d'enfants chez plus de six femmes différentes : une vérification faite par les banques étrangères et chaque centre belge en interne. Mais quinze ans après l'adoption de la loi PMA, les centres attendent toujours la création d'une banque centrale d'enregistrement des donneurs, afin d'éviter les dons multiples au sein du pays. En décembre dernier, *De Standard* révélait qu'un homme avait donné jusqu'à 500 échantillons de sperme dans deux cliniques. F.D.Q.

## PODCAST



La Belgique dépend des pays scandinaves pour les dons de sperme. Et vu la rareté actuelle de ces dons, le recours à la PMA coûte très cher aux candidats. Les explications avec Fanny Declercq.